

## Séance publique du 19 mai 2003

### Délibération n° 2003-1187

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Carrefour Marcel Mérieux, rues Louis Pradel, Georges Kayser et du Guillot - Réaménagement - Individualisation d'autorisation de programme globale**

service : Direction générale - Direction de la voirie

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 28 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le réaménagement du carrefour, avenue Marcel Mérieux, rues Louis Pradel, Georges Kayser et du Guillot, est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) communautaire votée par le conseil de Communauté le 21 janvier 2003.

Ce carrefour constitue l'entrée "est" de la commune. Il est actuellement géré par des feux tricolores. Compte tenu de sa géométrie et du bâti qui l'entoure, le carrefour est faiblement perceptible par les usagers de l'avenue Marcel Mérieux. Les principales difficultés de fonctionnement du carrefour résident dans :

- l'absence de sas de tourne-à-gauche sur l'avenue Marcel Mérieux pour prendre les rues du Guillot ou Georges Kayser,
- la présence du bâti qui masque la visibilité à l'approche de l'intersection et pénalise les mouvements de tourne-à-droite.

De plus, la zone est desservie par la ligne de bus n° 72, très fréquentée, notamment par les enfants en période scolaire. Deux arrêts sont situés rue Louis Pradel, à proximité du carrefour. La circulation piétonne est donc importante. Elle est contrainte, pour une part d'emprunter les bords de chaussée en l'absence de trottoir (rues Louis Pradel, du Guillot et Georges Kayser). Le mauvais fonctionnement du carrefour et l'absence de trottoir le long de l'avenue Marcel Mérieux, de la rue Louis Pradel et des rues transversales constituent des facteurs aggravant l'insécurité pour les usagers et les riverains de ce carrefour.

L'objectif de l'opération est l'amélioration de la sécurité des usagers de la route et des piétons, par une meilleure perception du carrefour et une réduction des vitesses des véhicules dans la traversée de l'agglomération aux heures creuses de circulation.

Le projet consiste à réaménager le carrefour en giratoire à quatre branches, avec la création de trottoirs et de stationnements le long de l'avenue Marcel Mérieux et la mise en place de bandes cyclables dans la rue Georges Kayser. Compte tenu du nombre important des propriétés privées concernées (dix-huit), ce projet nécessite le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP).

Le calendrier de l'opération pourrait être le suivant :

- déclaration d'utilité publique (DUP) : 4° trimestre 2003,
- acquisitions foncières : 2004 et 2005,
- procédure d'appel d'offres ouvert : 1er semestre 2005,
- travaux : 2° semestre 2005 et 1er semestre 2006.

*Circuit décisionnel* : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 17 mars 2003 et du Bureau restreint le 12 mai 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2003-0963 en date du 21 janvier 2003 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que pour tenir compte d'une évolution du prix du foncier, le **DELIBERE** est modifié comme suit :

**1° - Approuve** le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition des terrains d'assiette du projet pour un montant de **127 145 €** et la réalisation des études et des travaux pour un montant de 555 000 €.

**2° - Décide** de l'individualisation d'autorisation de programme globale déplacements urbains concernant le réaménagement du carrefour avenue Marcel Mérieux, rues Louis Pradel, Georges Kayser et du Guillot à Saint Genis les Ollières, pour un montant de **682 145 €** répartis selon l'échéancier suivant :

- 60 000 € en 2004,
- **472 145 €** en 2005,
- 150 000 € en 2006.

#### **DELIBERE**

**1° - Accepte** les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

**2° - Approuve** le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition des terrains d'assiette du projet pour un montant de 127 145 € et la réalisation des études et des travaux pour un montant de 555 000 €.

**3° - Décide** de l'individualisation d'autorisation de programme globale déplacements urbains concernant le réaménagement du carrefour avenue Marcel Mérieux, rues Louis Pradel, Georges Kayser et du Guillot à Saint Genis les Ollières, pour un montant de 682 145 € répartis selon l'échéancier suivant :

- 60 000 € en 2004,
- 472 145 € en 2005,
- 150 000 € en 2006.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,